



**HAL**  
open science

**Guy Hermet, Les sources chrétiennes de la démocratie.  
La liberté par mégarde. Paris, Karthala, 2020, 213 p.**

Jacques Palard

► **To cite this version:**

Jacques Palard. Guy Hermet, Les sources chrétiennes de la démocratie. La liberté par mégarde. Paris, Karthala, 2020, 213 p.. Archives de Sciences Sociales des Religions, 2021, Bulletin bibliographique, 196, pp.301-302. 10.4000/assr.64774 . halshs-03584126

**HAL Id: halshs-03584126**

**<https://shs.hal.science/halshs-03584126>**

Submitted on 19 Feb 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Guy HERMET, *Les sources chrétiennes de la démocratie.  
La liberté par mégarde*

Paris, Karthala, 2020, 213 p.

Jacques Palard

---



**Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/assr/64774>

ISSN : 1777-5825

**Éditeur**

Éditions de l'EHESS

**Édition imprimée**

Date de publication : 4 décembre 2021

Pagination : 301-302

ISBN : 9782713228735

ISSN : 0335-5985

**Référence électronique**

Jacques Palard, « Guy HERMET, *Les sources chrétiennes de la démocratie. La liberté par mégarde* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 196 | octobre-décembre 2021, mis en ligne le 01 janvier 2024, consulté le 11 janvier 2024. URL : <http://journals.openedition.org/assr/64774> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/assr.64774>

---

Ce document a été généré automatiquement le 11 janvier 2024.

Le texte et les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés), sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

---

# Guy HERMET, *Les sources chrétiennes de la démocratie. La liberté par mégarde*

Paris, Karthala, 2020, 213 p.

Jacques Palard

---

## RÉFÉRENCE

Guy HERMET, *Les sources chrétiennes de la démocratie. La liberté par mégarde*. Paris, Karthala, 2020, 213 p.

- 1 À l'encontre d'une conception estimée – trop... – commune qui, dans l'analyse des rapports entre christianisme et démocratie, tend à accorder plus d'importance aux idées qu'aux structures et aux faits matériels, Guy Hermet, familier de fructueuses controverses et interlocutions scientifiques, entend montrer que « les changements et “révolutions” liés au développement du christianisme dans l'ouest de l'Europe ont trouvé leurs sources au moins autant dans les spécificités institutionnelles, dans les actes, dans les décisions et dans les natures successives du personnel de l'Église » (p. 5). C'est ainsi qu'il interprète l'« exceptionnalisme » occidental, inspiré du terme allemand *Sonderweg* et dont il rappelle les principaux traits : la primauté de la dimension individuelle de l'existence humaine sur la dimension collective, la moindre subordination des femmes aux hommes, une organisation sociale qui découle plus d'un projet rationnel que de contraintes communautaires. Par voie de conséquence, cette attention portée aux sources religieuses des valeurs et des pratiques non religieuses doit taire pour un temps toute intentionnalité démocratique de la part des Églises chrétiennes pour prendre bien plutôt en compte l'invention de systèmes juridiques et procéduraux comme sources des premières organisations bureaucratiques. L'auteur, qui estime que les grandes révolutions européennes ont revêtu en bonne part une dimension religieuse, n'omet pas de citer ce qu'écrit Carl Schmitt dans sa *Théologie politique* : « Tous les concepts prégnants de la théorie moderne de l'État sont des concepts théologiques sécularisés » (p. 10). On pourrait évidemment noter au passage

que de tels « concepts », qui ne relèvent pas du seul registre des « spécificités institutionnelles », ne sauraient échapper à l'ordre des idées...

- 2 L'ouvrage, à la fois original et érudit, d'un chercheur qui compte parmi les fondateurs de ce que l'on peut qualifier d'École française de sociologie historique et comparative du politique, parcourt de larges pans des quinze derniers siècles du christianisme, dont il retient sept figures singulières : « L'héritage des veuves », « L'Église latine inspiratrice de l'État », « Les inventions de l'Église », « La réforme protestante », « Le discours jésuitique », « Du syllabus à la laïcité » et « La reconquête frustrée ». L'énigme que ne peut manquer de représenter « l'héritage des veuves » est éclairée par l'étude que Jack Goody a consacrée à l'influence qu'a exercée la politique de l'Église, dès le VI<sup>e</sup> siècle, sur le rapport entre les règles de succession et l'évolution du statut des femmes, *via* la reconnaissance de leur personnalité individuelle grâce à une opportunité de sortie de leur lignage – avec leurs possessions... – par voie de placement sous la protection d'une communauté catholique. Cette politique aux effets contre-intuitifs estimés très profitables constitue une bonne illustration à la fois de la fable de Mandeville, selon laquelle des actions peuvent avoir des effets positifs non intentionnels, et, au-delà, de l'ouvrage dans son ensemble. Hermet y voit en effet « l'exemple le plus frappant où une action de l'Église ayant une finalité d'enrichissement foncier sans rapport avec la spiritualité a débouché sur un résultat débordant de beaucoup cet objectif et participé à l'avancée de l'individualisme occidental » (p. 15).
- 3 Contrairement à la tradition byzantine, qui a conduit à la soumission du religieux au politique, le mode de gouvernement à l'occidentale s'est généralement fondé sur une séparation reconnue comme légitime de l'espace du religieux et de celui du politique. Deux facteurs majeurs ont joué en ce sens : une progressive et solide institutionnalisation de l'Église, et sa coexistence durable et sans réelle confusion avec l'État concurrent, à qui l'appareil administratif de la papauté a pu servir de modèle. L'organisation ecclésiastique aura su tirer un grand parti de la « révolution » engagée par l'archidiacre Hildebrandt, devenu en 1073 le pape Grégoire VII. On assiste alors en effet à la structuration systématique de l'institution pontificale, illustrée par la création de la Curie et du collège des cardinaux. Chacun sait ce qu'il advint quatre ans plus tard à Canossa, lors de la rencontre de l'empereur Henri IV et du chef de l'Église. Au cours du XV<sup>e</sup> siècle, la construction en Occident des Églises nationales donnera lieu, sans dérive césaropapiste ou théocratique, à des compromis durables en forme de concordats.
- 4 Hermet souligne l'orientation qu'a donnée l'Église à quatre segments déterminants de l'organisation politique et administrative : l'élaboration du droit moderne, avec la publication du premier recueil de droit canonique en 1140 – le Décret de Gratien – et l'invention de la personnalité pénale ; la création des divisions territoriales, non seulement ecclésiastiques avec les diocèses, mais également politiques et administratives ; l'introduction de la technique électorale, dans la gestion des communautés religieuses et, avec le futur Grégoire VII, lors du scrutin pontifical ; enfin, la création des assemblées délibératives que furent les synodes et les conciles. Côté protestantisme, le point de vue de l'auteur se veut nuancé. Assurément, la rupture protestante a démocratisé l'écrit, entraînant par-là la promotion des langues vernaculaires, mais l'application du principe *cujus regio, ejus religio* n'est pas allé sans la mise en œuvre de pratiques autoritaires, sinon violentes, voire meurtrières : ainsi,

« Calvin développe une “police ecclésiastique” afin de garantir le respect des *Ordonnances ecclésiastiques de l’Église de Genève* et de *L’ordre des écoles de ladite cité* » (p. 89). Sans méconnaître l’impact de la Réforme sur la conception et l’organisation des régimes politiques, Hermet considère que « les sociétés protestantes de tradition non luthérienne se révèlent parfois non moins étatistes que les autres » (p. 109).

- 5 Les pages consacrées au « discours jésuitique » débordent du thème annoncé, puisqu’elles traitent également du jansénisme et du rôle joué par d’autres ordres religieux. L’accent y est mis sur la formation par les jésuites d’une véritable Église dans l’Église, mue par une ambition à la fois nationale et planétaire, et qui connut de ce fait quelques déconvenues. En matière de réglementation des obligations, la Compagnie de Jésus a impulsé des pratiques dictées par une adroite gestion de l’angoisse existentielle. En une formule finement ciselée, Hermet estime que les jésuites « ont circonscrit assez efficacement la sphère religieuse à une comptabilité des éléments d’un pieux savoir-vivre dans une espèce de pré-au-delà » (p. 134). Pareil système fondé sur le calcul et la stratégie a pu inspirer à Jacques Ellul son ouvrage critique, évoqué à deux reprises, sur *La subversion du christianisme*. L’examen du rôle des Frères des écoles chrétiennes, fondés en 1684 par Jean-Baptiste de la Salle et qui ont profondément innové sur le plan pédagogique, conduit l’auteur à réviser son « hypothèse des effets non désirés producteurs de résultats bénéfiques » puisque les Lassaliens ont « lancé sur des bases enfin convaincantes l’entreprise de formation d’une citoyenneté – conservatrice – en devenir » (p. 134).
- 6 Dans les deux derniers chapitres, l’auteur se voit contraint de modifier la problématique qui avait jusqu’alors présidé à l’exposé de son propos en raison de l’examen de « l’aspect le plus “disrupteur” de la relation entre le christianisme et le gouvernement des sociétés occidentales » (p. 135). À compter de la Révolution de 1789, les christianismes occidentaux ne disposent plus en effet des appareils institutionnels ni des ressources humaines aptes à produire un infléchissement du processus social et politique, ainsi qu’en témoignent, en 1864, le *Syllabus* de Pie IX et, en 1905, le vote de la loi de Séparation des Églises et de l’État. En outre, à l’échelle de l’Europe, à l’exception de l’Allemagne – dès 1870 avec le *Zentrum* – et de l’Italie, les partis chrétiens sociaux, qui n’ont guère bénéficié de la faveur du Saint-Siège, ne se montreront pas en mesure d’opérer une reconquête du terrain perdu depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. En revanche, le néo-christianisme évangélique contemporain marque des points, particulièrement dans les deux sous-continent américains et en Afrique subsaharienne.
- 7 La visée centrale de l’auteur, qui cherche à souligner l’influence exercée par l’appareil catholique ou chrétien occidental sur les institutions civiles sans recourir à considérations théologiques ou idéologiques considérées comme déjà largement débattues et même définitivement acquises, est parfaitement légitime. Toutefois, le sous-titre de l’ouvrage : « La liberté par mégarde » outrepassé peut-être un tel dessein dans la mesure où il tend à surligner le caractère proprement « inintentionnel » des orientations données par les agents de la matrice religieuse aux institutions socio-politiques de leur territoire. Dans sa conclusion, l’auteur n’hésite d’ailleurs pas à tenir l’institution ecclésiastique pour « libératrice par inadvertance de nos sociétés » (p. 190). C’est peut-être sous-estimer le volontarisme ou la clairvoyance dont ont pu faire preuve les responsables de l’institution catholique, sauf, toutefois, dans l’analyse consacrée aux régimes dictatoriaux ou autoritaires, notamment à l’Espagne franquiste parfaitement connue de l’auteur, où des fractions de l’Église ont délibérément tenté

d'assumer une fonction de suppléance ordonnée à la construction ou à la sauvegarde du lien civique.